

	Corrections
<i>Ergonomie</i>	<ul style="list-style-type: none"> Les organisations budgétaires n'étaient plus affichées dans les écrans d'accueil.
<i>Référentiel</i>	<ul style="list-style-type: none"> La création d'une opération ne remettait plus l'interface en modification sur l'opération venant d'être créée faisant penser que la création ne fonctionnait pas.
<i>Opérations Diverses</i>	<ul style="list-style-type: none"> Les Opérations Diverses créées avant la v2.3 qui ont un impact budgétaire n'étaient pas visualisables (erreur 500).
<i>Demande de Correction Diverse</i>	<ul style="list-style-type: none"> Il était nécessaire d'avoir l'habilitation pour faire des arrêtés comptables pour pouvoir accéder à l'objet de gestion.
<i>Demande de Comptabilisation</i>	<ul style="list-style-type: none"> Il était nécessaire d'avoir l'habilitation pour faire des arrêtés comptables pour pouvoir accéder à l'objet de gestion.
<i>Demande de Paiement</i>	<ul style="list-style-type: none"> Les DP n'étaient plus modifiables à l'étape "Prise en charge".
<i>Demande de versement</i>	<ul style="list-style-type: none"> Les DV-C étaient visibles dans tous les établissements d'un organisme ; Les DV-C n'étaient pas validable depuis l'écran d'accueil ; La recherche des pièces liées n'affichait plus le bon nom de tableau pour les Demandes de versement ; Les DV pour opérations pour compte de tiers n'exigent plus la saisie d'une opération de type "opération pour compte de tiers" ; Le passage automatique à l'étape "DV Comptabilisée" ne se faisait plus automatiquement lors du paiement / encaissement d'une DV de trésorerie.
<i>Ordre de Paiement</i>	<ul style="list-style-type: none"> Il n'était plus possible de mettre en paiement un OP.
<i>Workflow</i>	<ul style="list-style-type: none"> L'étape "Annulée" n'était plus affichée pour les EJ, SF, DP et Titre.

La mention "Module optionnel" signifie que le module n'est pas activé par défaut. Nous vous invitons à vous rapprocher du service commercial pour en avoir une présentation.

* La mention "Pour les OCB" veut dire que le sujet concerne seulement les "Organisation en Comptabilité Budgétaire", c'est-à-dire ayant une comptabilisation budgétaire en AE, CP et Recettes.

** La mention "Pour les OHCB" veut dire que le sujet concerne seulement les "Organismes Hors Comptabilité Budgétaire", c'est-à-dire ayant une comptabilisation budgétaire en Charges / Produits et optionnellement en AE.

*** La mention “Pour les EPS/FPT” veut dire que le sujet concerne seulement les “Établissement Public de Santé” et ceux de la “Fonction Publique Territoriale” établissements appliquant la réglementation M21/22 ou M4.